

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

**2018 V 28** Vœu relatif au démontage des panneaux publicitaires à la suite de l'annulation du contrat liant JCDecaux et la Ville.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le contrat liant la Ville de Paris et JCDecaux est arrivé à son terme le 31 décembre dernier ;

Vu les ordonnances du Tribunal administratif de Paris du 5 décembre 2017 annulant le contrat transitoire d'exploitation des panneaux publicitaires liant JCDecaux et la Ville en considérant que la Ville de Paris ne pouvait déroger à ses obligations de publicité et de mise en concurrence en invoquant des motifs d'urgence, des considérations d'intérêt général ou des raisons techniques ;

Considérant qu'un arrêt du Conseil d'Etat est susceptible de confirmer cette annulation dans les jours prochains ;

Considérant que l'annulation du contrat implique la perte pour la Ville d'une recette d'environ 28 M€ par an en incluant la part variable de redevance attendue ;

Considérant qu'en l'absence de contrat, les 1 630 panneaux publicitaires doivent être démontés dans la mesure où le prochain contrat prévoira le déploiement de nouveaux mobiliers urbains d'information ;

Considérant que depuis le 1er janvier, le concessionnaire sortant n'est plus tenu d'assurer l'entretien des panneaux et que ceux-ci sont exposés au vandalisme et à l'affichage sauvage ;

Considérant que la nouvelle génération de mobilier urbain d'information ne sera déployée au mieux que dans 18 mois ;

Considérant que la voirie est déjà très encombrée par les nombreux travaux d'aménagement en cours, tout particulièrement ceux relatifs au démontage et à l'installation des 1 200 nouvelles stations Vélib ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT, Claire de CLERMONTTONNERRE et les élus du groupe les Républicains et Indépendants,

émet le vœu:

- Que la Maire de Paris présente un calendrier de démontage des panneaux publicitaires compatible avec les autres travaux en cours, notamment ceux liés à Vélib', en associant étroitement les maires d'arrondissement.